

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT

DE RENNES

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BAIS

L'an deux mil onze, le sept juin à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du premier juin deux mil onze, sous la présidence de Monsieur Joseph PICHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :19 présents :16 absents :3

Joseph PICHET– Nathalie CLOUET –Roger POULARD - Stéphane JEUSSET - Laurent BESNIER - Daniel DAHIOT - Chantal GODET - Philippe JACQUES – Véronique MARCHAND-SAVALLE - - Tiphaine MAUSSION — Patricia MOREL - Céline OGER - Christian POTTIER – Emmanuelle ROUSSEAU – Anne-Marie RUBLON - Denis VALOTAIRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent non excusé :

Absents excusés : Patrick MASSET - Christine HEBERT - Jean-Jacques HERVOUIN

Secrétaire : Nathalie CLOUET

Pouvoirs : Patrick MASSET à Roger POULARD - Christine HEBERT à Daniel DAHIOT

11-38 Future salle polyvalente – avenants aux marchés

Vu la délibération n°10-62 du Conseil Municipal réuni le 20 juillet 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires ;
Considérant qu'il est nécessaire de réaliser ces travaux modificatifs portant sur les lots n°1, 3 et 18 ;

lot	entreprise	montant initial du marché en € TTC	montant avenant en € TTC	montant total du marché en € TTC
Avenant n°1 – modification des parkings et éclairage extérieur				
Lot 1 terrassement voirie	Pigeon TP	307 098,52	- 17 358,07	289 740,45

Avenant n°1 – suppression de l'ossature faux plafond – rajout couverture bois trame croisée				
Lot 3 Charpente	ROLLAND	63 613,86	- 1 435,50	62178,37
Avenant n°1 – suppression de l'isolation et plus value pour isolation extérieure 210 mm				
Lot 18 Peinture	THEHARD	115 503,62	- 9 295,75	106 207,86

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :16

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

DECIDE la réalisation des travaux modificatifs sur les lots précités ;

APPROUVE la conclusion de ces avenants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces avenants.

11-39 Rond point sur la RD 95 et viabilisation de la salle polyvalente – Avenant au marché

Vu la délibération n°10-64 du Conseil Municipal réuni le 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise déclarée attributaire, Pigeon TP ;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux modificatifs;

lot	entreprise	montant initial du marché en € TTC	montant avenant en € TTC	montant total du marché en € TTC
Avenant n°1 – modification des parkings				
Lot 1 terrassement voirie	Pigeon TP	498 906,01	- 13 789,01	485 117,00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :16

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

DECIDE la réalisation des travaux modificatifs sur ce lot ;

APPROUVE la conclusion de cet avenant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

11-40 Budget Lotissement Le Parc

Numéro annulé

11-41 Devis divers

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :16

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

APPROUVE les devis suivants:

DIVERS		
Mobilier - école Jacques Prévert	Camif collectivités	2466,15 € TTC
Ordinateur - Cybercommune	Saaba informatique	938,86 € TTC
Blocs sécurité – école Jacques Prévert	Sicli	218,56 € TTC
Déviation RD 95 pour la réalisation d'un giratoire	Conseil Général Agence départementale de Vitré	1 581,20 € TTC
Rampes en aluminium	Jérôme MARION	189,00 € TTC
régularisation d'emprise de propriété AB 1148	Nathalie Décamps	637,47 € TTC
Panneaux de rues et numéros maisons	Lacroix	1 334,02 € TTC
Route de la Mandrie– 2 appuis pour rehaussement de réseau	Orange	645,00€ TTC
Armoires – vestiaires - cantine	UGAP	687,20 € TTC
2 chaises – salle des mariages	Henri Julien	237,40 € TTC
Congélateur	Morel	433,00 € TTC
Ordinateur – Station d'épuration	Saaba informatique	938,86 € TTC

11-42 Décisions modificatives

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :16

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

DECIDE les modifications suivantes :

Budget assainissement collectif

Article 6811 + 0,72 €

Article 615 - 0,72 €

11-43 Contrat Enfance Jeunesse – solde de subvention

Vu l'activité de la crèche multi accueil sur l'exercice 2010 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :16

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

DECIDE de verser le solde 2010 de 691,86 € correspondant à 20% des 3 459,31 € prévus.

11-44 Rond point – Conseil Général – Subvention sécurisation d'entrée d'agglomération- RD 95

Vu le point dangereux de la sortie de la route de la Mandrie sur la RD 95 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :16

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine au titre de la sécurisation d'entrée d'agglomération.

11-45 Acquisitions immobilières – Maignan - Ménard

Vu le projet d'aménagement de deux dégagements de visibilité sur la RD 37 ;

Vu l'acquisition nécessaire de la parcelle ZO 60 appartenant à Monsieur et Madame Christian MENARD (partie de la ZO 26) d'une surface de 318 m² et de la parcelle ZW73 appartenant à Madame Marie-Josèphe MAIGNAN (partie de la ZW 17) d'une surface de 503 m² ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :16

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

DECIDE d'acquérir ces parcelles au prix de 0,70 €/m² ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de vente à recevoir par Me LE COMTE, notaire à Louvigné de Bais (acte Maignan) et par Me ODY, notaire à La Guerche de Bretagne (acte Ménard).

11-46 Droit de préemption urbain

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée H 750, 14 allée des Lilas.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :16

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

RENONCE au droit de préemption urbain sur cette parcelle.

11-47 Lotissement du Trésor - réservations de lots

Vu la délibération n°10-65 du 20 juillet 2010, fixant le prix de vente des lots ;
Vu le courrier de Madame Christine REDON portant réservation du lot n°12 ;
Vu le courrier de Monsieur David FERMON et de Mademoiselle Laëtitia RINGOT portant réservation du lot n°41 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :16

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

DECIDE la vente de ces lots du lotissement du Trésor aux personnes ci-dessus désignées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et les actes de vente à recevoir par Me Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais ;

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « Lotissement du Trésor ».

11-48 Communauté de Communes « Au Pays de la Roche aux Fées » - modification des statuts – transformation de l'école intercommunale de musique en établissement d'enseignements artistiques

De nouvelles modifications des statuts de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » sont nécessaires. En effet, lors du conseil communautaire du 14 décembre 2010, la stratégie culturelle et le programme d'actions ont été arrêtés, et il a

notamment été prévu la transformation de l'Ecole Intercommunale de Musique en Etablissement d'Enseignements Artistiques.

Le conseil communautaire a approuvé cette modification par délibération du 29 mars 2011. Conformément aux articles L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, les communes sont invitées à se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de cette délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-17 et L 5214-16,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » en date du 29 mars 2011 notifiée à Monsieur le Maire le 12 avril 2011.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :16

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

DECIDE :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » comme suit (article 2 § 5) :

5- Culture – Sports - Loisirs

♦ *Contribuer à l'enseignement, à l'initiation et à la diffusion des enseignements artistiques en transformant l'Ecole intercommunale de musique en Etablissement d'enseignements artistiques dans les disciplines : musique, théâtre et arts plastiques ;*

- de notifier la présente décision à la Communauté de communes.

11-49 CCPRF - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal le rapport annuel du prix et de la qualité du service d'assainissement non collectif ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :16

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2010,

INDIQUE que ce rapport est un document public qui peut être librement consulté à l'accueil de la mairie.